

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

PREAVIS N° 7/2010

Objet: Prêt en faveur de la société Centre sportif de la Vallée de Joux SA

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Depuis 1998, le bouclage des comptes communaux a permis d'alimenter un fonds en faveur de la Société Centre sportif de la Vallée de Joux SA (plus loin le centre), fonds destiné à amortir la part de la dette bancaire que la Commune du Chenit (plus loin la Commune) cautionne. Au total, Fr. 5'500'000.-- ont été versés : Fr. 1'000'000.-- en 2000 (préavis n° 22/2000), Fr. 1'000'000.-- en 2004 (préavis n° 9/2004), pour remplacer deux emprunts de Fr. 500'000.--, Fr. 1'000'000.-- en 2005 (préavis n° 23/2005) et Fr. 1'000'000.-- en 2007 (préavis n° 20/2007). Il reste donc Fr. 1'500'000.-- disponible dans le fonds.

D'autre part, en 2002, les trois communes ont procédé ensemble à un amortissement extraordinaire selon la clé de répartition habituelle, ce qui représentait pour la Commune un montant de Fr. 1'052'320.-- (préavis intercommunal n° 17/2002).

Investissements réalisés

Plusieurs investissements ont été effectués afin d'améliorer les infrastructures du centre. Il s'agit de :

- remplacement des bandes de la patinoire,
- création de locaux d'accueil pour Vallée de Joux Tourisme et transformation des bureaux,
- remplacement du compresseur et récupération de chaleur pour la piscine,
- transformation du restaurant.

Réalisés de 2004 à 2007, ces travaux ont coûté environ Fr. 3'400'000.--, dont Fr. 1'016'000.-- d'aides à fonds perdus et Fr. 673'000.-- de prêts LIM. Le solde a été financé par les liquidités du centre accumulées depuis 2002, grâce à une amélioration

des résultats d'exploitation. Notons que, de fin 2003 à fin 2006 et malgré ces investissements, la dette du centre, crédits LIM et emprunts consolidés, est en légère diminution, passant de Fr. 12'520'000.-- à Fr. 12'300'000.--.

La construction des pavillons d'hébergement réalisés entre 2007 et 2008 a coûté environ Fr. 2'600'000.--. Pour cette construction, un nouveau crédit LIM de Fr. 1'200'000.-- a été obtenu et un emprunt bancaire de Fr. 1'000'000.-- a été contracté. Cette dernière réalisation a donc entraîné une augmentation des dettes du centre.

Investissements à réaliser

Le Conseil d'administration a réalisé une étude des risques liés à l'âge du centre (bientôt 20 ans) et entraînant des frais d'entretien ou de remplacement de certaines installations techniques. Par exemple, le système de contrôle d'accès à la piscine a dû être remplacé en 2009 après de nombreuses et vaines réparations. Les risques réels à considérer à court terme sont :

- remplacement de la machine à surfacer la glace,
- remplacement des filtres de la piscine,
- remplacement de la bulle du tennis.

Notons également quelques soucis au niveau des catelles des vestiaires et douches, carrelages qui ont tendance à se décoller. Un programme de remplacement est en cours d'élaboration.

Le Conseil d'administration a pour objectif d'effectuer ces travaux avec les liquidités du centre, sans recourir à des emprunts supplémentaires. Il n'est cependant pas exclu qu'il faille recourir à l'emprunt, si tous ces investissements devaient être faits simultanément. D'autre part, vu l'énergie consommée par la bulle du tennis, l'on s'achemine plutôt vers la construction d'un toit en dur, qui nécessitera un investissement non négligeable.

Dettes du centre et cautionnements

Comme le démontre le tableau annexé, les prêts LIM de la construction du centre seront complètement amortis en 2011. Leur amortissement, imposé en 20 ans, constitue une charge importante qui rend difficile l'amortissement des emprunts bancaires cautionnés par les communes. Afin de diminuer ses risques de cautionnement, la Commune s'est progressivement substituée aux banques dès 2000, pour arriver en 2010 à environ la moitié des dettes du Centre (LIM excepté).

La fin de l'amortissement des prêts LIM donnera dès 2012 la possibilité de mettre l'accent sur celui des prêts bancaires, ce qui permettra de parer à d'éventuelles hausses des taux d'intérêts et de maîtriser les frais financiers.

Prêt au Centre Sportif

Avec un montant total de Fr. 5'500'000.-- dans le fond de réserve *Centre sportif* et des prêts déjà réalisés pour Fr. 4'000'000.--, il reste Fr. 1'500'000.-- que la Municipalité propose de prêter au centre. Ce prêt permettra de rembourser un emprunt bancaire cautionné par la Commune et arrivant à échéance.

Comme on peut le voir sur le tableau annexé, la part de l'emprunt bancaire est devenue relativement faible, rendant les risques de cautionnement très supportables. On peut donc considérer que ce prêt est probablement le dernier accordé dans le but de limiter les cautionnements.

Evolution de la dette du Centre Sportif

